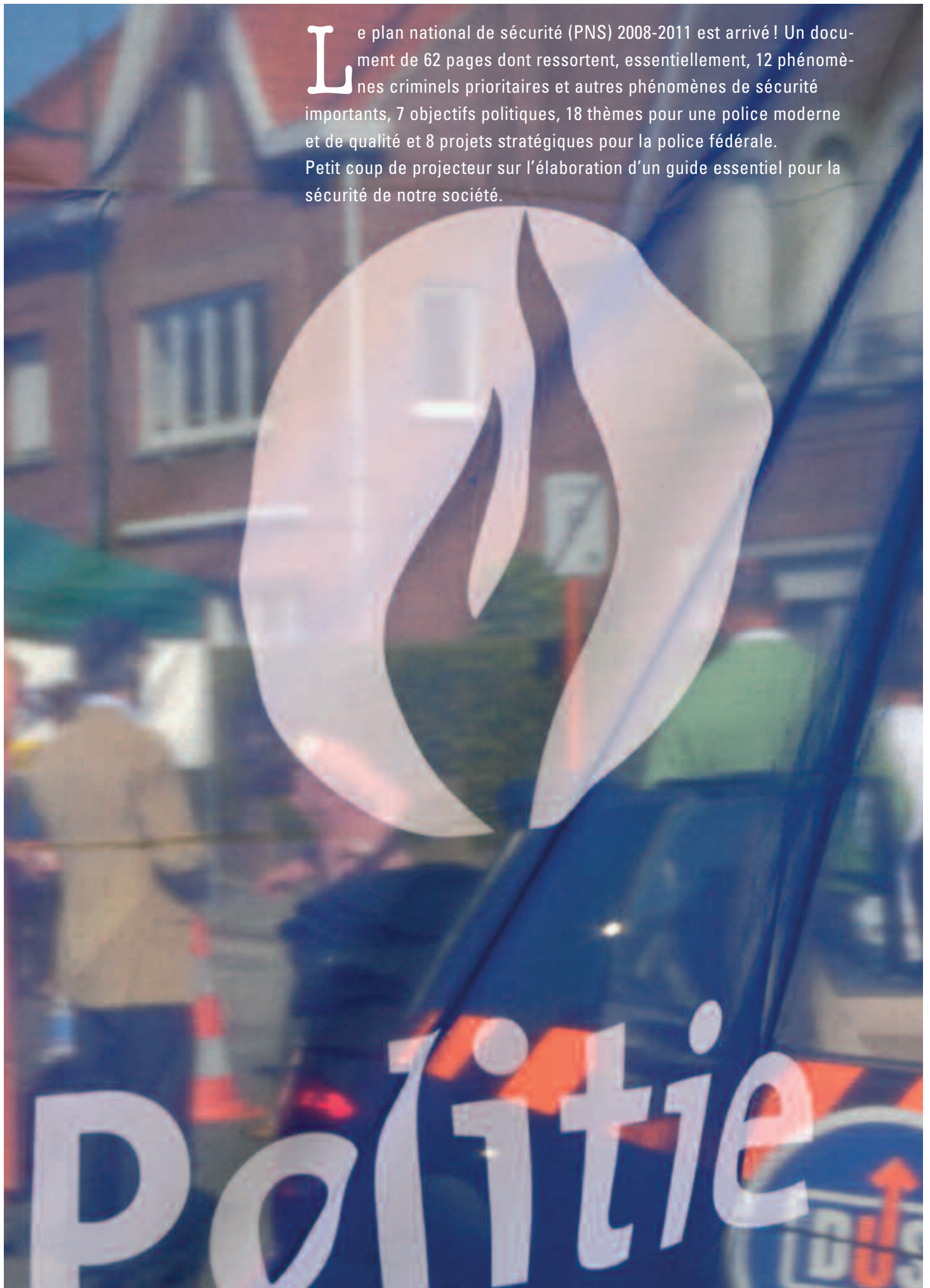


**L**e plan national de sécurité (PNS) 2008-2011 est arrivé ! Un document de 62 pages dont ressortent, essentiellement, 12 phénomènes criminels prioritaires et autres phénomènes de sécurité importants, 7 objectifs politiques, 18 thèmes pour une police moderne et de qualité et 8 projets stratégiques pour la police fédérale. Petit coup de projecteur sur l'élaboration d'un guide essentiel pour la sécurité de notre société.



# NOVATEUR ET DYNAMIQUE POUR UNE POLICE D'EXCELLENCE

Texte Benoît Dupuis  
Photos Jos Balcaen & Lavinia Wouters

BRUXELLES – Le 1<sup>er</sup> février dernier, le Conseil des ministres a approuvé le plan national de sécurité 2008-2011. L'objectif du PNS est double, à savoir d'une part garantir une approche globale et intégrée de la sécurité et d'autre part, assurer la cohérence de l'action des services de police. Il constitue également le plan stratégique de la police fédérale.

C'est à cette dernière qu'il incombe de préparer le projet de PNS à présenter aux ministres de l'Intérieur et de la Justice. Ce travail capital, minutieux et de longue haleine est réalisé au sein du service CG/NVPNS du commissaire général. "Nous avons agi de manière méthodique, pragmatique et par étapes", explique le commissaire divisionnaire Dirk Delarue, chef du service. "D'abord, nous avons exploité toute une série de documents tels que l'Image policière natio-

nale de sécurité 2006 (IPNS)<sup>1</sup>, divers travaux de l'Inspection générale (AIG), du Conseil fédéral de police<sup>2</sup>, de la commission De Ruyver<sup>3</sup>, etc. Ensuite, nous avons tiré les leçons des expériences rencontrées avec les plans précédents. Enfin, nous nous sommes concertés avec les acteurs clés, internes et externes à l'organisation policière."

Ce large travail d'analyse, de consultation et de partenariat a porté ses fruits. Le Conseil fédéral de police a ainsi formulé un avis pertinent et particulièrement enrichissant.

Le projet de PNS fut présenté aux autorités politiques de tutelle. "Le Ministre de la Justice a estimé que nous devons être plus ambitieux et ne pas nous limiter à un plan policier", souligne Fernand Koekelberg, commissaire général de la police fédérale. "Il a souhaité que le PNS débute par une introduction sur ses priorités en matière de sécurité et de justice. Cela dépasse donc le cadre strictement policier, mais c'est intéressant car cela induit une cohérence et une synergie avec la magistrature debout, c'est-à-dire avec les parquets, pour une meilleure sécurité sociétale."

## Du choix des priorités

"Les phénomènes considérés comme prioritaires dans le nouveau PNS recouvrent à 80% ceux du précédent", commente Fernand Koekelberg. "Les armes ou la criminalité automobile ne sont plus vraiment des priorités car ces phénomènes ont été relativement jugulés. D'autres, par contre, sont apparus clairement durant tout le travail préparatoire. Je pense notamment à la violence intrafamiliale, à la délinquance juvénile ou aux nuisances et à la criminalité de rue. Mais le PNS n'est pas figé, il se veut dynamique en fonction du moment, de l'environnement,

## OBJECTIFS: SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE

La mission principale de la police est de contribuer à la sécurité et à la qualité de la vie dans la société. Concrètement, la police intégrée contribuera, ensemble avec de nombreux autres partenaires, à la réalisation des objectifs de politique suivants:

- une baisse ou une meilleure maîtrise de la criminalité et, en particulier, des phénomènes prioritaires;
- une hausse du degré d'élucidation et, en particulier, pour les délits les plus graves contre la propriété;
- une amélioration de la sécurité routière et, en particulier, une baisse du nombre des victimes de la route;
- une augmentation du sentiment de sécurité;
- le maintien de la confiance en la police;
- l'augmentation de la satisfaction au niveau du service rendu;
- la préservation de l'intégrité du personnel policier.

## 8 PROJETS STRATÉGIQUES POUR LA POLICE FÉDÉRALE

La police fédérale souhaite relever quelques défis stratégiques. Ceux-ci sont considérés comme des projets stratégiques liés directement ou indirectement à l'exécution des missions essentielles de la police fédérale. Ces projets stratégiques sont:

- une approche des phénomènes de criminalité prioritaires axée sur des résultats;
- un service de qualité;
- une gestion optimale de l'information;
- l'appui;
- la formation et la gestion des compétences;
- l'usage de nouvelles technologies;
- l'augmentation de l'engagement des collaborateurs;
- la gestion économique et écologique.



des circonstances et évolutions de notre société."

Si le PNS est le fil conducteur du fonctionnement policier, cela implique qu'il a des répercussions pour les zones de police locale, notamment en vue de l'élaboration des plans zonaux de sécurité 2009-2012. "Ce plan-ci a plus d'impact que les précédents", estime le président de la Commission permanente de la police locale (CPPL), Dirk Van Nuffel. "Il reprend les principes de l'excellence dans la fonction de police<sup>4</sup>, valables tant pour le niveau local que pour le niveau fédéral. L'accent est également mis sur le fonctionnement intégré, les nuisances et le contrôle de la circulation. Il tient en outre compte des recommandations de la Commission De Ruyver. Parmi les phénomènes de sécurité prioritaires, nombre d'entre eux nous concernent : les délits de violences graves, les délits patrimoniaux (imputés aux auteurs itinérants), les drogues (pour le trafic de rues), la violence intrafamiliale/intraconjugale, la délin-

quance juvénile, l'insécurité routière ou encore la criminalité de rue".

"Le PNS, c'est l'application par excellence de l'intégration des deux niveaux de la police intégrée. Il constitue un ouvrage de référence pour tous", conclut Fernand Koekelberg.

L'année 2007 a vu la réforme de la police fédérale et le lancement des fondements de la fonction de police d'excellence. Le PNS 2008-2011 est désormais en vigueur. Le chemin est tracé. ■

<sup>(1)</sup> Sur base, entre autres, d'analyses stratégiques, l'IPNS dresse l'état des lieux des problèmes de sécurité [circulation et criminalité].

<sup>(2)</sup> Le Conseil fédéral de police évalue notamment le fonctionnement des services de police et l'exécution du PNS. Les différents niveaux des autorités administratives et judiciaires y sont représentés et le commissaire général ainsi que le président de la Commission permanente de la police locale (CPPL) y siègent.

<sup>(3)</sup> Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local.



Dirk Van Nuffel, président de la CPPL

<sup>(4)</sup> Police orientée vers la communauté, police guidée par l'information et gestion optimale. Voir Inforevue 2/2007, pp. 30-31.

## 12 PHÉNOMÈNES CRIMINELS ET/OU D'INSÉCURITÉ

Les phénomènes criminels suivants sont considérés comme prioritaires, en particulier s'ils présentent un caractère organisé. Ils seront combattus par projet, c.-à-d. au moyen de plans d'action annuels intégrés :

- les délits de violence graves : avec une attention particulière pour les formes de violence qui évoluent dans le temps ;
- les délits patrimoniaux : avec une attention particulière pour les groupes d'auteurs itinérants ;
- la criminalité économique et financière : avec une attention particulière pour la corruption, la fraude et le blanchiment ;
- la production et le trafic de drogue ainsi que la criminalité liée à la drogue : avec une attention particulière pour la production de drogues synthétiques, la culture du cannabis, l'importation et le transit d'héroïne et de cocaïne ainsi que le trafic de rue ;
- la criminalité informatique grave ;
- la criminalité environnementale grave : avec une attention particulière pour le trafic organisé de déchets ;
- la violence intrafamiliale/intraconjugale : avec une attention particulière pour une meilleure coordination zonale et d'arrondissement entre la police, la justice et le bien-être ;
- la délinquance juvénile (jeunes=jusqu'à 25 ans inclus) et la criminalité dont les jeunes sont victimes : avec une attention particulière pour une approche zonale et d'arrondissement globale axée sur la prévention, l'accompagnement, la sanction et la réinsertion sociale ;
- le terrorisme ;
- la traite et le trafic d'êtres humains : avec une attention particulière pour l'exploitation économique et sexuelle ;
- la sécurité routière : avec une attention particulière pour la vitesse, l'alcool et la drogue, le non-respect des feux rouges, la conduite inappropriée, les risques pour la sécurité du transport de marchandises, la récidive ;
- les nuisances et la criminalité de rue : avec une attention particulière pour une politique zonale de sanction immédiate à l'égard des aspects particulièrement gênants des nuisances et de la criminalité de rue dans les zones de police plus urbanisées.



### COMMUNICATION

Le plan national de sécurité 2008-2011 [exécution, évaluation, adaptation] va faire l'objet d'un plan de communication dynamique. L'Inforevue y jouera, bien entendu, un rôle de premier plan.

Vous pouvez consulter l'intégralité du PNS 2008-2011 sur [www.polfed.be](http://www.polfed.be).